


RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE

 <b>USSON-EN-FOREZ</b> <small>VILLAGE SPORT NATURE</small>	<b>Extrait du registre des délibérations De la commune D'USSON EN FOREZ</b>	<b>Délibération n° D20251902-06 Du 19 février 2025 BUDGET COMMUNE M57 2025 VOTE DES TAUX</b>
---	---	--

Nombre de membres		Date de la convocation	11.02.2025
Afférents au conseil municipal	15	Date d'affichage	11.02.2025
En exercice	14		
Qui ont pris part à la délibération	8	Pouvoir	5

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-neuf du mois de février à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Hervé BÉAL - maire

**Étaient présents :** BEAL H - GALLON M - RIVAL N - DELORME D - MAILLET-BERT P - CHATAING P - BONNEVAUX V - PITAVY A - DAURELLE T - JOUMARD-DESSALCES S - SIBAUD-BUSSAC L - PAULET N - MAURICE M - BOUREILLE C (8)

**Absents :** MAILLET-BERT P - CHATAING P - PITAVY A - SIBAUD-BUSSAC L - PAULET N - MAURICE M (6)

**Secrétaire :** Sandrine JOUMARD-DESSALCES

### BUDGET COMMUNE M57 2025 VOTE DES TAUX

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il convient de délibérer sur les taux des taxes foncière bâtie TFB et foncière non bâtie - TFNB ainsi que de la Taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

Monsieur le maire rappelle les taux qui sont en vigueur sur la commune, depuis 2024 :

Intitulé	Taux en vigueur
THRS	10.94 %
TFB	31.71 %
TFNB	53.82 %

Il demande à l'Assemblée de bien vouloir statuer

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, par **12 voix pour, 1 voix contre**,

- Décide l'augmentation de 1% du taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires
- Décide de laisser à l'identique les taux des deux autres taxes.

Intitulé	Taux en vigueur 2024	Augmentation votée	Nouveaux Taux pour 2025
TFB	31.71 %	0 %	31.71 %
TFNB	53.82 %	0 %	53.82 %
THRS	10.94 %	1 %	11.05 %

Et **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Fait à Usson en Forez, le 19 février 2025.



Hervé BÉAL, Maire

Sandrine JOUMARD-DESSALCES,  
secrétaire de séance